

Questions orales
LES CÉRÉALES

LA QUESTION DU TARIF-MARCHANDISES DU PAS DU
NID-DE-CORBEAU—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Étant donné la réponse que le ministre a donnée à la Chambre le 29 octobre à une question du député de Saskatoon-Biggar, à savoir que tout changement du tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau dans les mois et les années à venir, devra faire l'objet d'une loi adoptée par la Chambre, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement entend, pendant la session actuelle, abolir ou modifier le tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas du tout l'intention de présenter une telle mesure pendant la session actuelle.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'OPPORTUNITÉ DE LA DIVULGATION DE L'ÉTAT DE FORTUNE
DES MINISTRES—LES FIDUCIES À GESTION INDÉPENDANTE

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Le très honorable représentant s'est-il arrêté sérieusement sur les lignes directrices énoncées au sujet des conflits d'intérêts pour lui-même et ses ministres, et qui ont été exposées dans le Livre vert sur les conflits d'intérêts, et va-t-il maintenant insister pour que tous les ministres, y compris lui-même, dévoilent au greffier de la Chambre jusqu'au moindre détail de leurs actifs et passifs personnels ainsi que ceux de leurs familles?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les lignes directrices à l'intention des ministres ont été proposées à la Chambre l'an dernier et je ne me souviens pas que le député ait fait cette proposition à cette époque en réponse à ma déclaration. Cependant, j'aimerais rappeler au député que des lignes directrices ont été proposées visant les députés. Elles ont été proposées au Parlement par le gouvernement et seront étudiées à loisir par un comité parlementaire. Dès que cette étude aura eu lieu, le gouvernement sera prêt à mettre ces mesures en vigueur et il est possible que si la proposition du député a un certain mérite, elle sera adoptée par ses collègues et inscrite dans la loi, et alors les règles s'appliqueront également aux ministres.

M. Grafftey: J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre n'est-il pas d'avis que les questions de conflits d'intérêts relèvent plus de la Chambre des communes que des fonctionnaires du Conseil privé et croit-il sincèrement que des fiducies à gestion indépendante comme celles qui sont décrites dans le Livre vert sur les conflits d'intérêt satisferont vraiment les Canadiens?

M. l'Orateur: A l'ordre. On a donné la réponse. Un comité de la Chambre des communes doit étudier la question. Selon moi, la question du député n'est pas réglementaire.

[M. Trudeau.]

LES SCIENCES

DEMANDE DE MAJORATION DES CRÉDITS POUR LA
RECHERCHE DANS LES UNIVERSITÉS—L'OPPORTUNITÉ D'UNE
ÉTUDE DES COÛTS RÉELS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Au moment où des scientifiques canadiens prétendent que le taux d'augmentation des dépenses du Conseil national de recherches pour la recherche universitaire ces six dernières années ne représente qu'une fraction du taux d'augmentation de programmes semblables dans des pays comme les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, où l'État aide ses scientifiques, le ministre, de concert avec ses fonctionnaires, songe-t-il à réévaluer l'aide accordée à la recherche scientifique dans les universités du Canada?

L'hon. C. M. Drury (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, il est bien évident que cette question mérite d'être étudiée attentivement. De fait, il faut tenir compte de la forte augmentation des fonds de recherche accordés aux universités et aux chercheurs vers la fin des années 60. A cette époque, le gouvernement avait convenu d'affecter des crédits supplémentaires à la recherche dans des domaines où le Canada semblait tirer de l'arrière par rapport aux autres pays. Je songe plus précisément à la recherche à l'extérieur du gouvernement et des universités, soit dans l'industrie. En affectant des fonds, le gouvernement visait surtout, durant cette période, à accroître et à perfectionner les travaux de recherche dans l'industrie; la recherche à des fins éducatives dans les universités a été plus ou moins stable. Mais étant donné la hausse des prix et les effets de l'inflation, il faudrait augmenter le montant affecté à la recherche universitaire.

● (1440)

M. Orlikow: Les chercheurs prétendent que le coût des travaux de recherche a augmenté sensiblement et que les augmentations octroyées ces dernières années n'ont pas suscité une augmentation correspondante des travaux de recherche—au contraire, il y a bel et bien eu diminution—et qu'à cause de cela, il a été très difficile de susciter des occasions aux jeunes scientifiques au début de leur carrière; le gouvernement voudrait-il examiner le coût réel des travaux de recherche pour faire en sorte que le niveau corresponde au moins à peu près à celui de 1968 ou de 1969?

M. Drury: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Stevens: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. J'ai essayé d'attirer votre attention pour pouvoir poser une question supplémentaire au premier ministre. Sa réponse cavalière m'a profondément troublé...

M. l'Orateur: A l'ordre. Il appartient uniquement à la présidence de décider si une nouvelle question supplémentaire doit être autorisée et le sujet en soi et la ou les réponses données jusque-là lui servent de guides en l'occurrence. Même si je ne puis jamais contenter tous les députés, je dois tenir compte non seulement de l'importance du sujet mais de l'opportunité de donner la parole à autant de représentants que possible. Je le répète, les députés ne seront peut-être jamais tout à fait satisfaits de la liberté de décision exercée par la présidence, mais celle-ci doit décider et cela ne peut en aucune façon constituer une question de privilège.